



droits de succession

Par **koplazi**, le **06/12/2020** à **18:52**

bonjour,j'ai un frère qui vient de décéder en laissant comme patrimoine une somme estimée à environ 90 000 euros;mon frère était célibataire et n'a pas d'héritier direct;mes parents sont décédés et nous sommes donc 6 frères héritiers,je dirai indirects;j'aimerais savoir comment va se dérouler la procédure sachant que l'état va prendre une grosse partie de cette somme et en ajoutant aussi les frais notariaux;j'aimerais savoir,si cela est possible,de quel montant approximatif de cette somme devrait hériter chacun des 6 frères.merci de votre réponse.

Par **amajuris**, le **06/12/2020** à **19:11**

bonjour,

le notaire n'est jamais obligatoire pour régler une succession.

le notaire est nécessaire pour faire la mutation immobilière lorsqu'il y a un bien immobilier dans la succession.

un héritier ou autre peut faire la déclaration de succession au trésor public.

voir ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F80>

chaque héritier paiera les droits de succession selon sa part.

si cela vous gêne de payer des droits de succession, vous pouvez renoncer à la succession de

votre frère.

salutations

Par **koplazi**, le **06/12/2020** à **19:27**

merci pour votre réponse mais un notaire a été déjà désigné pour régler la succession.

moi ce qui me fait raler c'est l'argent que se met l'état dans la poche.

je vous souhaite une bonne soirée

Par **Visiteur**, le **06/12/2020** à **20:55**

Bonjour

Il est vrai qu'en France, les droits de succession sont relativement élevés mais il faut des ressources pour financer les aides ...

Et puis il y a des abattements familiaux

Il est dommage de devoir payer des frais de notaire quand on peut s'en passer, d'autant plus que 6 personnes qui reçoivent chacun 15.000€ bénéficient toutes d'un abattement de 15.932€. Donc ZERO "dans la poche de l'Etat".

Par **amajuris**, le **07/12/2020** à **10:32**

l'argent que l'état, sans oublier les départements et les régions, se met dans la poche, il n'y reste pas, cet argent est en grande partie redistribuée aux français sous la forme d'aides sociales de toute nature comme le RSA, les aides financières pour les familles, les aides aux logements....

comme l'indique ESP, dans votre situation, vous n'allez pas payer un centime à l'état, mais vous allez payer le notaire qui n'était pas nécessaire .

vous n'avez pas à râler contre l'état, mais vous pouvez râler contre celui ou ceux qui ont décidé de prendre un notaire qui est inutile.